



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Madame DOUSSON, représentée par Monsieur BUREAU.

#### **1- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Afin d'officialiser l'enregistrement audio des séances de conseil municipal, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur du conseil et d'ajouter le paragraphe ci-dessous :

« *Les conseils municipaux peuvent être filmés et enregistrés par un conseiller municipal ou un agent communal pour le compte de la commune.*

*L'accord des conseillers municipaux, qui sont investis d'un mandat électif et s'expriment dans l'exercice de ce mandat, n'est pas requis pour pouvoir procéder à une telle retransmission des séances publiques. Les élus ne peuvent donc pas s'opposer à être filmés et/ou enregistrés.*

*Tout enregistrement de la séance fait l'objet d'une information par son auteur (pour les seuls conseillers municipaux) en début de séance auprès des membres du conseil municipal. Le Maire rappelle que pour l'enregistrement vidéo, les plans larges sont à privilégier. Dans le cas contraire, l'autorisation préalable des personnes non élues est requise. »*

Le conseil délibère favorablement et à l'unanimité.

Mise en route de l'enregistreur.

#### **2- DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN**

Déclaration du Maire : Il nous faut prendre une délibération afin de communiquer un dossier de demande de fonds de soutien à projet à la CU du GRAND REIMS.

Cette proposition est valable pour 3 ans ; si cette délibération n'est pas communiquée au GRAND REIMS avant le 30 novembre 2021 (d'où la modification de date du CM prévue auparavant le 29 novembre) ce ne sont pas moins de 80 à 100 000 € que nous pourrions perdre pour la suite en aide à nos investissements.

Nous ne pouvons pas la demander pour le parking puisque les parkings ne sont pas pris en compte par le Grand Reims. Nous devons donc nous prononcer pour avancer le projet soit d'un terrain synthétique pour le football, soit deux terrains de tennis couverts.

Je vous appelle donc à donner notre avis ce soir pour déterminer sur quel projet demander le fonds de soutien et voter la délibération nécessaire pour demander le fonds de soutien à la CUGR.

Quelques précisions : Nous sommes maintenant dans un nouveau mandat qui ne tient plus compte des décisions prises sur les années antérieures pendant lesquelles différents événements sont intervenus. Dans ce laps de temps, l'état de nos installations a évolué, défavorable en priorité aux terrains de football. 2 terrains de tennis extérieurs ont été refaits en 2020. Des créneaux viennent d'être rendus au tennis concernant une occupation plus grande du Complexe du fait que le badminton trouve toute sa place au gymnase.

Un travail en amont a été demandé à un bureau d'études sur l'implantation complète du terrain de loisirs du champ jeudi et a été présenté à toutes les commissions de la commune.

Des détails techniques vous ont été donnés sur un terrain synthétique lors de la séance de Conseil Municipal du 18 octobre dernier. Certains ont interprété cette démonstration en laissant croire qu'il s'agissait de donner son avis en faveur d'un terrain synthétique.

Les crédits disponibles pour établir le budget d'investissement 2022 ne nous permettront pas d'engager de tels investissements, soyons conscients.

Sauf si le montant de la vente (835 000 €) des deux parcelles venant du legs PETRICIC abonde notre budget avant le vote du budget primitif.

Si ce montant nous parvenait avant juin 2022, nous pourrions alors engager un budget d'investissement supplémentaire.

Il me semble tout d'abord et cette proposition vous sera faite en temps voulu de privilégier un budget d'investissement 2022 centré sur la qualité de vie et de l'environnement lié au bien-être de nos habitants.

Le Conseil Municipal votera en temps voulu.

Je demande maintenant à Gilbert de nous rappeler les différents éléments qui ont déjà été évoqués et recueillis suite aux rencontres et éléments fournis par les deux associations.

Textes lus par Gilbert concernant les 2 clubs

#### **Concernant l'ESM Foot.**

1. Nb d'adhérents 207 dont 167 licenciés FFF, autres licenciés UFOLEP (25) et jeunes venant d'arriver (15).

2. Occupation des terrains : du lundi au vendredi entraînement, compétitions le samedi après-midi et dimanche matin, toute la saison.

### 3. Équipes:

U6/U7 : 18 joueurs, 3 équipes

U8/U9 : 32 joueurs, 5 équipes

U10/U11: 31 joueurs, 2 équipes

U12/U13: 26 joueurs, 2 équipes

U15/U16+U17/U18: 20 joueurs, 1 équipe

Seniors :30 joueurs, 1 équipe

Vétérans :25 joueurs 1 équipe

Dirigeants :25

2 terrains en état très dégradé.

### 4. Coût prévisionnel :

De 740 000 à 850 000€.

### Concernant le TCM tennis

1. Nb adhérents : 155 (actuels)

2. Occupation des terrains :

École de tennis les lundi, mardi, jeudi, vendredi fin de journée s'y ajoutent les mercredis de 10h à 20h30 et les samedis de 9h à 14h avec une moyenne de 6 joueurs par séance. Au total 20h en court couvert, des stages de vacances, des animations MAREL sont aussi possibles.

Les horaires rendus libres sont utilisés par les adhérents en pratique loisir.

Les courts extérieurs (3 dont 1 en mauvais état) sont utilisés surtout en belle saison évidemment.

3. Compétition :

10 équipes (jeunes 2 simples et 1 double, adultes 4simples 1 double) disposent du court couvert et des courts extérieurs avec des rencontres dont la durée moyenne est de 1h30, le calendrier comporte bien sûr des rencontres à domicile et à l'extérieur : le mauvais temps éventuel implique des transferts vers des structures couvertes.

Pas de tournoi.

4. Coût prévisionnel.

2 courts couverts isolés (hors humidité) : 600k€ ht, espace de vie 80 m2 : 100 k€ ttc

L'estimation serait de 840 000 € environ ttc.

J'espère que ces données aideront à définir la priorité, la hauteur des subventions possibles n'est pas connue à ce jour.

### Résumé par le Maire de la réunion avec les dirigeants du tennis club le 17 novembre

Le tennis dispose d'un terrain de tennis couvert à l'intérieur du Complexe sportif et de trois terrains de tennis extérieurs dont deux viennent d'être refaits. Le troisième étant resté en l'état dans l'esprit qu'il durera le temps que de nouvelles installations voient le jour au Champ Jeudi.

Le terrain du complexe est en bon état, le revêtement de son sol a été refait il y a environ 5 ans, Le sol a été pensé pas très rapide pour pouvoir satisfaire à l'apprentissage de notre jeunesse.

Le bâtiment est dans le village et les joueurs disposent d'un parking suffisant.

Le projet d'amélioration avec la création de deux terrains de tennis couverts avec Club House que présente ses dirigeants serait un plus estimable mais laisserait le complexe sportif vide d'activités concernant le tennis.

Il ne me paraît pas envisageable qu'un bâtiment comme celui-ci soit inoccupé d'une part ou que le tennis puisse disposer de 3 terrains de tennis couverts.

Des créneaux viennent d'être rendus au terrain de tennis du complexe de par le déménagement du badminton au Gymnase, le trampoline ayant lui aussi déménagé dès l'ouverture du gymnase.

L'école de tennis fonctionne toujours bien malgré là aussi les préjudices dus à la COVID.

Nos installations pour le jeu de tennis, même si elles sont jugées insuffisantes par le club de tennis ne sont toutefois pas désuètes et dépourvues de temps de jeu possible.

Des différents écrits de la présidente dont nous avons été pour beaucoup les destinataires, je relève prioritairement une volonté exprimée de promouvoir le tennis, son apprentissage et aussi la notoriété du club.

### Résumé par le Maire de la réunion avec les dirigeants de l'ESM le 19 novembre 2021

Malgré les efforts de la mairie, les infrastructures souffrent et deviennent très compliquées.

Nb de blessures en augmentation depuis 2 à 3 ans – chevilles genoux ligaments croisés.

En période hivernale – annulation des entraînements – plateaux matchs

Le retour que nous avons des clubs visiteurs qui se moquent de nos installations –

Terrains minables – infrastructures de pis en pis - Les parents râlent

En train de perdre de nombreux licenciés

Catégorie U12-U13 à U18 – muizonnais partis dans d'autres clubs qui ont fait des terrains synthétiques

14 jeunes sont partis à GUEUX – 4 jeunes à FISMES – 5 à St BRICE – 5 à TINQUEUX

Ils cherchent du confort de jeu qui n'existe pas à MUIZON.

Passé la trêve hivernale l'écart de niveau de jeu est colossal faute de possibilité de s'entraîner

Les pertes de dirigeants, d'éducateurs et d'entraîneurs s'accroissent

Nous essayons d'y pallier en louant des terrains synthétiques à REIMS

La demande est faite en avril pour avoir un retour en octobre- REIMS est prioritaire, nous prenons ce qui reste

Déplacement sur REIMS, Facturation et covoiturage

Location pas moins de 2 h = 49 € de dépenses pour le club alors que nous disposons d'un temps de jeu de 1h30

Un entraînement possible moins d'une fois par semaine

Nous acceptons les solutions temporaires – 35 gamins serrés en salle.

Un terrain synthétique est vital pour le nb d'heures possibles de jeu en comparaison d'un terrain en herbe sous condition encore qu'il soit en état

Tout le club en a ras le bol – le président ne restera pas des lustres  
Un terrain synthétique peut tourner toute la semaine  
Le club de Jonchery sur Vesle n'existe plus – n'ont pas su évoluer  
Les clubs extérieurs nous ravissent nos gamins et se chargent d'attirer les meilleurs c'est un enchaînement  
Les jeunes qui ayant quitté le club promettent de revenir le jour ou l'ESM disposera d'un synthétique.

#### **Rappel de la nécessité de voter le fonds de soutien par le Maire**

Vous êtes maintenant appelés à vous prononcer, non pas sur l'inscription au budget d'investissement 2022 du projet que nous retiendrons mais à l'inscription du projet qui servira de support à la demande de fonds de soutien à la CUGR.

En conclusion je vous propose de donner la priorité à inscrire un terrain synthétique pour le football qui apparaît réellement un besoin essentiel et voter en conséquence la délibération qui permettra d'inscrire ce projet à la proposition de fonds de soutien de la CUGR pour une attribution de crédits à sa réalisation.

Je vous rappelle que la Commission Projets qui s'est réunie le 20 octobre dernier avait émis un avis favorable à inscrire le terrain synthétique.

#### **Séquences du débat dans le Conseil Municipal :**

F. PERRIN : Quelle utilité du terrain synthétique ? Il n'y aura pas plus d'adhérents et d'entraînements pour autant, les joueurs ne vont pas venir tous les jours. Les finances sont déjà basses, pourquoi engager un tel projet ? sans parler du coût de l'entretien. Au précédent mandat, le tennis était prioritaire face au foot, pourquoi un renversement de priorités ? Vous avez trop de licenciés ou pas assez, il faudrait savoir. Pour le tennis, si tous les terrains sont au même endroit alors les compétitions sont possibles.

G ARNOULD : Aujourd'hui, nous sommes juste là pour décider les priorités pour le fonds de soutien, c'est juste la demande.

F DUARTE : Je vous invite à monter au Champ Jeudi voir l'état des terrains.

S HOUEL : C'est la première fois que l'on entend parler de l'entretien des terrains, pourquoi cela ne va plus ?

P SAAS : Les terrains sont trop fréquentés, problème d'infra structures, pour refaire un terrain il ne faut pas l'utiliser.

Le Maire : Les priorités du précédent mandat ont changé relativement à ce que l'on a subi, Le Conseil Municipal a voté deux emprunts successifs en raison du taux très bas de ceux-ci. Il n'est pas question maintenant de prévoir un troisième emprunt auquel je me refuse entièrement.

Lors du vote du budget d'investissement 2022, je vous proposerai plusieurs alternatives, si notre budget est crédité de la vente du legs accordé par Madame PETRICIC (835 000 €) allant même jusqu'à rembourser l'un des deux emprunts, ce qui serait à mon avis une erreur. Oui la commune s'est endettée mais tout à fait raisonnablement ;

S HOUEL : Difficile de voter pour ou contre, nous n'avons que la présentation du terrain de foot synthétique.

G ARNOULD : Ce n'est pas la technique le plus important mais le besoin.

Le Maire : Gwladys a raison, il vous est demandé de faire preuve d'objectivité concernant la priorité de l'un ou l'autre des deux projets.

#### **Le Maire lance la délibération sur la priorité en Conseil Municipal**

##### **Qui est pour le terrain de football synthétique : 13 voix**

Valérie BOUCHE, Gwladys ARNOULD, Carole DE SOUSA, Valérie DOUSSON, Maryse ROGE, Marie DEGUAY, Magali SUROT, Germain RENARD, Gilbert BUREAU, Jean Marc COLPIN, Jean – Pascal FAGOT, Philippe SAAS, Fernando DUARTE,

##### **Qui est pour les terrains de tennis : 4 voix**

Sophie HOUEL, Jacques BRUYERES, Freddy PERRIN, Philippe DUBOIS

##### **Qui s'abstient – Gérard SENECAILLE**

### **3- RECOURS EN ANNULATION POUR LA RESIDENCE**

M. Marc VIAN, demeurant 36 boulevard Paul Gauguin à Muizon et M. Jean Marie ABBADIE, demeurant 15 bis rue des Vautes à Muizon ont déposé un recours en annulation contre l'arrêté pris le 1<sup>er</sup> septembre 2021 par Madame la Présidente de la CUGR, engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Muizon.

Leurs motifs annoncés :

Besoin d'évolution du PLU de Muizon non justifié.

Modification d'un PLU très récent (28 mois) et bien documenté.

Remise en cause du zonage du centre - ville destiné aux équipements collectifs, inadapté à la construction d'une résidence privée de 25 logements.

Risque majeur.

Projet inadapté au contexte local, absence de modification du contexte communal (sociologique, environnemental), objectif de révision erroné.

En conclusion, nous demandons (les deux personnes ayant initié ce recours + 33 autres personnes soit 35 personnes issues de 27 adresses différentes) l'annulation de l'arrêté CUGR-DUPAACV-201604 du Grand Reims du 1<sup>er</sup> septembre 2021 pris par Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims, engageant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Muizon.

Signé Marc VIAN

Signé Jean Marie ABBADIE

**Le Maire** : Je vous signale que ce recours a été déposé à l'encontre de la CU du Grand Reims à qui il appartient de répondre à cette requête.

Je laisse aux muizonnais le soin d'apprécier ce recours.

#### **4- CREATION DE POSTES**

Après exposé du Maire quant à la nécessité de procéder à la création de postes pour l'embauche du personnel communal

Il est décidé de la création des postes suivants :

Un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à 20h/semaine

Un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps incomplet à 30h/semaine

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité.

#### **5- VIREMENTS DE CREDITS**

Sur proposition de Madame le Receveur Municipal

Il est nécessaire les virements crédits suivants :

Régularisation de Legs :

2000 € du compte 2111\_041 au compte 10251\_041

835 000 € du compte 2132\_041 au compte 10251\_041

Règlement facture EDIVERT :

14 050 € du compte 2315\_118 au compte 2121\_118

Règlement facture VRD PARTENAIRES :

400 € du compte 2313\_102 au compte 2031\_109

Règlement facture SAPIAN :

900 € du compte 2313\_102 au compte 2188\_102

Le Conseil Municipal délibère à 14 voix POUR, 3 abstentions et Monsieur DUBOIS ne souhaite pas prendre part au vote.

#### **6- QUESTIONS DIVERSES**

S.HOUEL : où en est le projet de déchèterie ? alliance/fusion avec Gueux ?

Le Maire : la CU regarde à un nouvel emplacement, un avis favorable est en cours de réflexion pour la commune de GUEUX.

F.PERIN : j'ai reçu des photos du complexe sportif non réparé suite à la tempête du mois de juin, où en sont les réparations ?

JM COLPIN : les entreprises sont difficiles à trouver, nous venons de recevoir un premier devis. On espère que les travaux seront faits avant le téléthon.

J.BRUYERES : est ce que le nouveau gymnase est assuré à la CMMA ? avez-vous eu connaissance du courrier de Mr CADICCI pour la maison de santé ? il veut partir, est ce que la commune peut faire quelque chose pour la signalétique ? la commune ne peut s'engager à rien pour lui ?

Le Maire : oui, le gymnase est assuré à la CMMA.

Nous pouvons faire de la signalétique, mais pour le restant non.

J.BRUYERES : qui distribue les infos municipales ? combien d'agents avons-nous à Muizon ?

Le Maire : une employée de la commune se charge de la distribution, nous avons 29 agents en ce moment.

F.PERIN : concernant la distribution des colis, « l'opposition » voudrait y être associée.

C.DE SOUSA : en aucun cas vous ne serez mis à l'écart.

JP FAGOT : en tant qu'élus et non pas en tant qu'opposition pour faire de la prospection.

Le Maire : le repas des aînés à lieu le 28/11/2021, qu'est ce que vous feriez avec la reprise de la covid ?

Carole : repas dansant mais masque et pass sanitaire obligatoire.

#### **NOTE DE LA MAIRIE**

Nous recherchons une personne pour encadrer les enfants pendant le temps de restauration de 12h à 14h (contrat rémunéré). Vous avez entre 18 et 65 ans, vous êtes disponible, veuillez vous faire connaître rapidement auprès de la mairie.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**A définir**